

➡ [Le livre de race du CFBC](#)

Cystinurie : une « menace » à relativiser

Maud Lafon, Vétérinaire et journaliste, fait le point sur la cystinurie, une maladie qui fait débat et sur laquelle il est important de... remettre les pendules à l'heure.

Comme toute race émergente, le Bulldog Continental suscite des réactions et fait l'objet d'affirmations plus ou moins vraies. Il en est une qu'il est utile de corriger : sa supposée prédisposition à une maladie génétique de l'appareil urinaire : la cystinurie.

La cystinurie se définit comme l'excrétion de cystine, un ensemble de deux acides aminés, dans les voies urinaires basses à la suite d'un défaut de réabsorption de celle-ci au niveau des tubules rénaux. Cette présence peut conduire à la formation de calculs urinaires de cystine.

Les signes cliniques sont ceux décrits en présence de calculs : difficultés à uriner, présence de sang dans les urines, possible obstruction urétrale qui s'accompagne de douleurs abdominales, troubles digestifs, etc. Sans traitement, les complications rénales peuvent être graves.

Le traitement combine mesures hygiéniques (adaptation du régime alimentaire), médicales et éventuellement chirurgicales pour la dissolution et le retrait des calculs. La castration des mâles est recommandée pour certaines formes de cystinurie androgènes dépendantes.

Les mâles sont généralement plus à risque que les femelles.

Pas de test imposé pour le Conti

Trois types de cystinurie sont décrits chez le chien, en fonction de leur mode de transmission génétique (transmission autosomique récessive, dominante ou mode de transmission indéterminé).

De nombreuses races sont prédisposées à cette maladie dont le Bulldog Anglais (mais aussi le Terre-Neuve, le Chihuahua, les Teckels...), ce qui a généré les craintes chez le Conti. La prévalence de l'affection même dans ces races reste faible.

Par ailleurs, début 2020, aucune publication scientifique n'avait validé sa prédisposition à cette maladie. Par ailleurs, rien ne prouve jusqu'à présent que, si la maladie existe, elle est due à la même mutation que celle présente chez le Bulldog Anglais. La réalisation systématique d'un test de dépistage génétique chez les reproducteurs n'est donc pas demandée par le club de

façon obligatoire et ce test n'a pas de valeur de diagnostic et ne peut être considéré comme un test de dépistage.

Pour le Pr Bernard Denis, zootechnicien, il peut être utile éventuellement en tant que pré-test.

L'inquiétude sur la maladie chez le Conti est née d'une position adoptée par le club de race suisse qui a rendu ce test obligatoire pour les animaux reproducteurs.

Le test génétique se réalise à partir d'un écouvillon buccal ou d'un prélèvement sanguin.

Ce test permet de déterminer si la mutation responsable de la maladie est présente sur l'un ou les deux allèles du gène concerné ou absente. Plusieurs mutations génétiques peuvent être responsables de la maladie et elles diffèrent en fonction des races de chiens concernées.

La mutation du Bulldog Anglais est autosomique récessive. Trois types de chiens peuvent donc être rencontrés : les individus non porteurs (aucun allèle muté), porteurs sains (un seul allèle muté) ou doubles porteurs (les deux allèles du gène sont mutés donc la maladie peut s'exprimer).

Cependant, chez le Conti, tout n'est encore que supposition.

Porteur n'est pas synonyme de malade

Le dépistage génétique n'est donc pas imposé par le club de race, d'autant que le test, commercialisé par Genimal Biotechnologies, est spécifique du Bulldog Anglais et non du Conti.

Ce laboratoire précise d'ailleurs que, chez le Conti, « *une relation non systématique a été observée entre un génotype affecté et l'état de santé du chien. En conséquence, nous ne testons plus la cystinurie chez le Bulldog Continental* ».

Un test est proposé chez le Conti par Laboklin et ce fabricant fait état sur son site de 8 % de chiens porteurs de la mutation, porteur n'étant pas synonyme de malade.

Tout n'étant encore qu'hypothèse sur cette maladie dans la race, les propos alarmistes n'ont pas lieu d'être et des études seront nécessaires pour préciser le statut du Conti vis-à-vis de la cystinurie.

La lettre de Madame Imelda Angehrn

Une lettre (ci-dessous) a été publiée le 14 janvier 2020 par Madame Imelda Angehrn, créatrice de la race, afin de donner les bonnes directives et de contrer les fausses informations et les polémiques.

Chers Amis des Contis

Ce n'est pas mon habitude de me mêler des affaires des autres.

Mais vu ce qui se passe actuellement en France au niveau du Conti, je m'inquiète beaucoup. Il y a des gens qui répandent des mensonges, des fausses rumeurs et des calomnies pour nuire au Club ainsi qu'à notre race

bien-aimée. On dirait que ce cercle d'éleveurs veut diviser le Club et utiliser la cystinurie comme prétexte.

Je trouve cela honteux que les dirigeants du Club soient tant insultés, malmenés et discrédités. Grâce à Marie-Claude et aux membres du Comité, le Club en France est très prospère et en pleine expansion. Qu'on ne puisse pas donner raison à tout le monde, est une vérité. Personne ne doit être membre du club si le Club ne lui convient pas et ceux qui dénigrent le Conti comme une « race malade » n'ont qu'à, s'il vous plait, élever une autre race.

Je dois toujours encore insister sur le fait que nous n'avons pas de souci au niveau de la race en ce qui concerne les calculs rénaux. Suite à nos enquêtes et nos informations, seuls 0,02 % de la population des Contis est atteinte. Évidemment, c'est très triste pour les rares Contis atteints et pour leurs propriétaires mais ils sont très peu nombreux.

Même si pour le moment nous ne savons pas encore ce que la recherche découvrira dans le futur, il est néanmoins important que les animaux d'élevage soient testés pour la cystinurie. Premièrement, nous pouvons éviter les mariages « malheureux » en connaissant les résultats des tests de la cystinurie pour les deux géniteurs et agir en connaissance de cause. Deuxièmement, les tests ne sont pas très complexes. Troisièmement, nous disposerons de données statistiques fiables dès que la recherche génétique aura progressé dans ce domaine. Cela veut dire : pas de mariage entre chiens Cy/Cy, dans la mesure du possible utiliser un reproducteur N/N ou au minimum N/Cy.

J'espère très fort que vous retrouverez l'unité et que mes lignes contribueront à la prudence et à la clarification de la situation.

Imelda Angehrn

Nota : N/N = +/+

N/Cy = +/-

Cy/Cy = -/-

Marie Claude Dauvois donne ce complément d'information : « En France, les tests de santé doivent être vérifiés et validés pour chaque race par la Commission Scientifique constituée d'experts vétérinaires. Ceci n'est pas le cas pour le test utilisé à l'étranger concernant la cystinurie. (Voir ci-dessous le courrier de la SCC en date du 05/07/2022).

Œuvrons pour l'avenir en restant modérés dans le présent. »

Club Français du Bulldog Continental
67, Rue de Joliet - PLOUBALAY
22650 BEAUSSAIS sur MER

À l'attention de Madame Marie Claude Dauvois, Présidente du CFBC,
Suite à votre demande concernant la cystinurie de type III,

La littérature scientifique indique les informations suivantes concernant la cystinurie chez le chien :

Trois types de cystinurie sont décrits chez le chien, en fonction de leur mode de transmission génétique. Une prédisposition raciale à la cystinurie de type III, pour laquelle une transmission héréditaire liée au sexe est suspectée, est décrite chez le Bullmastiff, le Bulldog, le Bouledogue Français, le Terrier Irlandais et le Lévrier Ecosais. La cystinurie de type III survient chez des chiens mâles entiers, les symptômes sont d'apparition plus tardive et sont moins sévères que pour les autres types de cystinurie. La mutation causale de la cystinurie de type III n'a pour l'heure pas été identifiée.

Le laboratoire privé Laboklin commercialise cependant un test de dépistage génétique pour la cystinurie de type III depuis Décembre 2016 :

<https://www.laboklin.co.uk/laboklin/showGeneticTest.jsp?testID=8013> Tel que l'indique le laboratoire, le test proposé à la vente concerne le génotypage d'un marqueur génétique fortement associé à l'apparition de la maladie.

À notre connaissance, il n'existe pas dans la littérature scientifique internationale de publication relatant de ce marqueur génétique et d'une éventuelle validation populationnelle, permettant de confirmer ou d'infirmer la fiabilité de ce test de dépistage pour les races concernées ou même pour le Bulldog Continental.

Compte-tenu de l'importance que peuvent de nos jours revêtir les dépistages génétiques dans les politiques de sélection des éleveurs canins et des impacts néfastes que peuvent avoir des sélections basées sur des critères mal établis (risques de perte de diversité génétique, risque de voir apparaître de nouvelles tares et affections héréditaires), il nous apparaît donc tout à fait prématuré d'inclure un tel test de dépistage génétique dans la politique de sélection de la race Bulldog Continental en France.

Des étapes de validation préalable semblent indispensables avant d'envisager le test de la cystinurie de type III du laboratoire Laboklin comme outil de sélection à grande échelle, en particulier il est essentiel de recenser les cas cliniques avérés (diagnostiqués par un vétérinaire) pour cette maladie chez le Bulldog Continental.

À Aubervilliers, le 5 juillet 2022,

Dr Ambre Courtin
Responsable Santé et ADN, pour la Commission Scientifique
Société Centrale Canine

